



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 25 février 2026 à 20h30

2026/09

L'an deux mille vingt-six, le 25 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastase régulièrement convoqué le 12 février 2026, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire,

PRESENTS : MM TIXADOR – CHABAUD – FABRE – HURLIN - HIBSCHELE – Mes POULLET – BAECKER – MM COULON – AUBIN – NEVEU – Mmes ARNAUD GIBOULET – MENALDO KEBDANI

ABSENTS : Mmes FOURES – SCHMITT – DE CORO – M. BECHARD - - Mme PANAFIEU – MM REBUFFAT - ALTIER

PROCURATIONS : Mme FOURES à Mme HURLIN (à partir du point n° 4)
M. BECHARD à M. AUBIN
Mme SCHMITT à Mme BAECKER
Mme DE CORO à Mme ARNAUD GIBOULET
M. REBUFFAT à Mme MENALDO KEBDANI

Soit 17 votants

OBJET : tableau des effectifs et création de postes

Le conseil municipal,

VU le code général des collectivités territoriales

VU l'instruction comptable M 57

VU la délibération n° 2026/08 portant approbation du budget primitif 2026 de la commune,

VU la délibération 2024/014 du 13 mars 2024 portant modification du tableau des effectifs avec la transformation de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classes en 2 postes d'adjoints techniques principaux 1^{ère} classe,

VU la délibération 2025/020 portant approbation du tableau des effectifs 2025,

CONSIDERANT que le tableau des effectifs de la commune constitue une pièce annexe au budget primitif d'une commune, mis à jour selon les arrivées et les départs des agents,

CONSIDERANT le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 3 agents de la commune, et la transformation de 2 postes d'ATP 1^{ère} classe en poste d'ATP 2^{ème} classe et un poste d'AT en poste d'ATP de 2^{ème} classe,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Article 1 : de fixer à 100 % le ratio d'avancement de grade, d'approuver le tableau des effectifs tel que ci-annexé et la transformation de 2 postes d'ATP 1^{ère} classe en poste d'ATP 2^{ème} classe et un poste d'AT en poste d'ATP 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2026.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Gilles TIXADOR

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

